

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 17 janvier 2023
Convocation du 11 janvier 20223

N° 2023_01_012

Objet : Mobilité – Aménagements de la Via Ardèche à Grospièrres - Demande de subvention « Atout ruralité 07 »

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Saint-Remèze, salle Polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Françoise HOFFMAN, Nadège ISSARTEL, Jacques MARRON, Anne-Marie POUZACHE, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL à Patrick MEYCELLE, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Joëlle ROSSI à Maurice CHARBONNIER, Yvon VENTALON à René UGHETTO

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 32 abstention :

Jean-Yvon Mauduit, vice-Président en charge des Finances, rappelle aux conseillers qu'avec l'élaboration d'un schéma directeur cyclable en Sud Ardèche, la communauté de communes s'est engagée à poursuivre des aménagements en faveur du développement de la pratique du vélo notamment en finalisant les aménagements de l'itinéraire « Via Ardèche ».

Afin de finaliser la voie verte au sud de Grospièrres permettant la continuité de la Via Ardèche en direction de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et dont le coût des travaux a été évalué à 966 000 € HT, il est proposé de solliciter auprès du Département de l'Ardèche une aide financière de 340 000 € au travers le dispositif « Atout ruralité 07 ». Cette aide financière viendra compléter celles déjà obtenues notamment 238 100.50 € de l'État (DETR 2019) et 100 000 € de la région Auvergne Rhône Alpes au travers la convention de coopération en matière de mobilité.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur la demande d'aide financière d'un montant de 340 000 € euros auprès du Département de l'Ardèche au titre d'Atout ruralité 07,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité,

Approuve la demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche pour un montant de 340 000 €.

Autorise le Président à signer tous documents et effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

Luc PICHON

